



Chers collègues et chefs d'entreprise,

Mercredi dernier, l'UEL, avec le soutien de ses fédérations membres ainsi que de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, a conclu un accord bipartite avec le Gouvernement qui vise tant à sceller un « Partenariat pour l'Emploi » qu'à initier des mesures destinées à renforcer la compétitivité de nos entreprises. De ce fait nous avons montré notre sens des responsabilités et convaincu le Gouvernement de notre volonté de modernisation du pays par le biais d'une économie performante, seule garante de notre bien-être commun.

Vous savez mieux que quiconque que les entreprises doivent se battre chaque jour pour mériter la confiance de leurs clients et pour faire face aux défis et aux pressions concurrentielles qu'elles doivent affronter. Tant dans les PME que dans les grandes entreprises, les effets de la grande crise de 2008 sont encore présents et les premières décisions économiques prises par le gouvernement (rétablissement de l'indexation non-modulée, hausses de la TVA, réduction du soutien à la formation continue, effet contagieux de l'accord salarial de la fonction publique qui elle n'est soumise à aucune contrainte concurrentielle) ne sont pas encore « digérées ». De plus, la situation économique de la zone euro reste largement en deçà de celle des Etats Unis et les perspectives en termes de climat des affaires restent mitigées.

Dans ce contexte, nous, entreprises, ne pouvons pas attendre. Nous devons nous mobiliser pour vaincre l'inertie et la résistance au changement et contribuer ainsi à faire avancer le pays. C'est notre devoir tant économique que social et sociétal. Le partenariat pour l'emploi et l'amélioration de la compétitivité des entreprises sont les points essentiels de l'accord conclu avec le Gouvernement. Et pour cause, car il s'agit des deux fronts sur lesquels nous devons avancer.

Le premier chapitre concerne l'emploi. Il n'est pas normal qu'un pays, qui a créé en 2014 quelque 10.000 emplois et depuis 15 ans l'équivalent de 140.000 emplois - soit une progression de 60% (même si presque 40.000 l'ont été par le secteur non marchand et sont financés par l'impôt ou les contributions sociales) -, voit le nombre de ses chômeurs plus que doubler, alors que la population active indigène n'a cru que d'environ 65.000 personnes. Voilà pourquoi nous avons proposé au Gouvernement de nous mettre d'accord sur un programme intitulé « Entreprises partenaires pour l'emploi » dont l'objectif est d'augmenter les chances pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem de trouver plus rapidement du travail. Ce programme présuppose que les entreprises se mobilisent et collaborent mieux et plus intensément avec l'Adem. Il présuppose aussi et en parallèle que l'Adem et le Ministre du Travail mettent tout en œuvre pour mieux et plus rapidement servir les entreprises et ce afin qu'il devienne un geste naturel et de confiance pour elles de s'adresser en premier lieu aux demandeurs d'emploi pour occuper un poste vacant. Un effort particulier devra porter sur les jeunes chômeurs afin qu'ils entrent plus rapidement sur le marché de l'emploi et aux demandeurs d'emploi plus expérimentés et plus âgés (près de 3.000 personnes à formation universitaire sont ainsi inscrites à l'Adem, soit 16% du total des inscrits).

Pour ce faire, la structure d'organisation de l'Adem sera modernisée, un comité de pilotage composée de représentants des entreprises, de l'Adem et du ministère sera constitué, des formations ciblées des demandeurs d'emploi seront organisées à la demande des entreprises, une nouvelle base de données accessible aux entreprises et permettant de consulter les profils des demandeurs d'emploi en ligne sera mise en place à la fin de l'année. La revue des mesures en faveur de l'emploi sera effectuée par le ministère dans le but de les adapter aux besoins du marché du travail. L'objectif commun chiffré de ce partenariat est que les entreprises concluent par année 1.500 à 2.000 contrats de travail supplémentaires grâce à l'entremise de l'Adem (il y en a 10.000 aujourd'hui sur plus de 100.000 contrats de travail globalement signés annuellement au Luxembourg). Il s'agit là d'un objectif ambitieux, eu égard également au coût du travail élevé au Luxembourg et les automatismes afférents, mais nous sommes certains que nous pourrions réussir si chacun s'y engage à fond. Dès que l'Adem sera prête, nous vous le ferons savoir afin que nous puissions donner toutes les chances de succès à l'effort que nous produirons. Finalement, le Gouvernement s'est engagé à ce que les réformes en matière d'éducation et de formation professionnelle recherchent à rapprocher systématiquement l'école des entreprises.

La deuxième partie de l'accord comprend un certain nombre d'initiatives et d'engagements visant à renforcer la compétitivité des entreprises dans le but de consolider la croissance de l'économie. Si nous avons réussi à faire reconnaître au Gouvernement que le coût salarial ne peut pas évoluer plus vite que la productivité, nous avons également obtenu que tant les charges sociales que la fiscalité des entreprises en général ne seront pas augmentées (sauf choc externe) ce qui nous donnera une meilleure visibilité surtout pour les entreprises qui planifient des investissements ou qui souhaitent embaucher. Concrètement, la législation sur le salaire social minimum qualifié sera adaptée afin que ce dernier ne soit accordé qu'en contrepartie d'une qualification formelle résultant dans une productivité accrue de l'intéressé. De même, nous avons pu établir le lien entre la volonté du Gouvernement à réformer le congé parental et l'octroi de congés extraordinaires et la flexibilité du temps de travail. Il est vrai que cette modernisation de l'organisation du travail présuppose une concertation tripartite qui commencera dans les prochains jours et qui constituera un véritable « test » en matière d'efficacité du dialogue social. Nous y plaiderons pour une augmentation de la période de référence (la directive européenne permet quatre mois alors que la loi nationale ne prévoit qu'un mois). Finalement, nous ne voudrions pas manquer de relater l'engagement du Gouvernement en faveur de la simplification administrative : vote rapide de la loi dite « Omnibus 1 », simplification et accélération des procédures en matière environnementale, deuxième paquet de mesures Omnibus et invitation à nos organisations à faire des propositions en ce sens.

L'accord en 19 points entre le Gouvernement et l'UEL est donc un pas dans la bonne direction en ce sens qu'il documente et étaye ce que nous savons bien, à savoir que la richesse dans un pays, avant qu'elle ne puisse être distribuée, doit d'abord être créée par les entreprises. Voilà pourquoi nous vous demandons de vous engager personnellement à la mise en œuvre de l'accord dans l'intérêt de vos entreprises et de vos salariés. Nous espérons également que le débat tripartite puisse repartir sur de nouvelles bases dans les prochaines semaines et qu'il permette de poursuivre la modernisation du pays afin d'en assurer la prospérité et le modèle social et ce par le biais d'entreprises en croissance et performantes.

Roland Kuhn
Président de la Chambre des Métiers
Vice-Président de l'UEL

Michel Wurth
Président de la Chambre de Commerce
Président de l'UEL